

Suite a l'incendie de ma maison dans la nuit du 20 au 21 avril

Par lucmetz, le 29/04/2010 à 17:06

Malheureusement le plus difficile était à venir. Je pensais être bien assuré (indemnisation des biens, prise en charge du déménagement et garde meuble etc).

C'était sans compter sur l'Expert d'assurance. 1er rdv donné par l'assurance le vendredi (soit déjà 3 jours d'écoulés), là je rencontre un expert mandaté par mon assurance mais qui après avoir vu la maison me dit préférer faire l'expertise pour l'assurance de mon propriétaire. J'appelle alors mon assurance qui me confirme que c'est le droit de l'expert et qui me refixe un rdv avec un autre expert pour le lundi et me conseille de ne rien toucher avant. J'ai quand même eu droit a une 1ere indemnité pour acheter des vêtements et produits de

J'ai quand meme eu droit a une 1ere indemnite pour acheter des vetements et produits de 1ere nécessité pour les 4 membres de la famille soit un montant de 570 euros , mais pour éviter des abus on a dépêché une personne pour accompagner mon épouse dans un magasin et payer directement a la caisse .

Enfin le lundi arrive et je me dis que tout va s'arranger , rdv 14h avec un nouvel expert. Il arrive a 15h , on entre dans la maison. A l'étage il dit qu'un toit brûlé ne s'écroule pas facilement. Malheureusement un plafond plein d'eau si , et a peine sa phrase terminée tout s'écroule dans la chambre. Heureusement sans mal pour nous , l'expert a conclu en disant que l'inventaire de la chambre n'est plus nécessaire et décide que l'endroit étant dangereux d'autant plus qu'il suspecte maintenant des particules d'amiante dans l'air ,il ne pourra pas faire l'inventaire avant le déménagement. Avant de partir, il mandate quand même une société pour faire le nettoyage des vêtements, meubles et appareils électrique pouvant être récupérés . Il est décidé que cette société viendra le mardi.

Mardi (7e jour), la société de nettoyage refuse de faire les travaux avant la sécurisation des lieux ou le déménagement . Je rappelle alors l'expert qui me dit qu'aucune société de déménagement n'acceptera d'intervenir tant que le bâtiment ne sera pas sécurisé..

L'expert a alors proposé une solution et m'a conseillé de faire le déménagement moi-même et en contrepartie m'a proposé une indemnité de 1200 euros (prélevé sur mon assurance vie

souscrit aupres de la meme compagnie ???).

Aujourd'hui je suis dans une impasse, mon assureur attend le rapport de l'expert pour fixer le montant de mon préjudice, l'expert attend le déménagement pour faire son rapport. PERSONNE ne peut faire ce déménagement.

Alors je pose une seule question : Pourquoi payer une assurance avec une clause démén

Par bijou91, le 07/03/2011 à 13:42

Bonjour,

j'ai le même cas que toi, cela fait 3mois que ma maison à brulée,

peux-tu me contacter par mail afin d'échanger avec toi, sur les indemnisations concernant l'assurance

Bonne journée,

Par ludimex, le 23/06/2014 à 10:23

Bonjour,

je suis aussi preneur des résultats car je suis, dans une moindre mesure, dans le même cas.

http://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/assurance-incendie-haie-criminel_128337_1.htm